

# Cadre général et conditions d'utilisation de l'outil informatique **TERRASS**

Version n°1

**BRGM/RP-62738-FR**  
Septembre 2013



Géosciences pour une Terre durable

**brgm**



# Cadre général et conditions d'utilisation de l'outil informatique **TERRASS**

Version n°1

**BRGM/RP-62738-FR**  
Septembre 2013

Étude réalisée dans le cadre des opérations  
de Service public du BRGM 2012 n°-2200642911

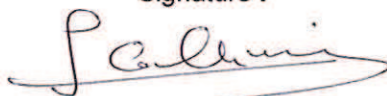
**SCAMPS M., avec la collaboration de  
AUBERT C., DUPUIS V., SECHER A.**

**Vérificateur :**

Nom : Lucien CALLIER

Date : 26. 09. 2013

Signature :

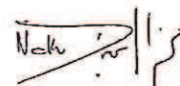


**Approbateur :**

Nom : Nathalie DORFLIGER

Date : 11/11/2013

Signature :



Le système de management de la qualité et de l'environnement  
est certifié par AFNOR selon les normes ISO 9001 et ISO 14001.

**Mots-clés** : Condition générales d'utilisation, interface, application, TERRASS, terres excavées

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

**Scamps M.** (2013) – Cadre général et conditions d'utilisation de l'outil informatique TERRASS – version n°1. BRGM/RP-62738-FR, 17p., 2013.

© BRGM, 2013, ce document ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans l'autorisation expresse du BRGM.

## Synthèse

**T**ERRASS est l'outil informatique dédié à la gestion de la traçabilité des terres excavées réutilisées et de bancarisation des données afférentes. Cet outil, composé d'une application gérant une base de données avec une interface internet est accessible en ligne. Il est organisé de façon simple et ergonomique pour les utilisateurs.

L'outil TERRASS a été commandé et financé intégralement par le ministère en charge de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Il est mis en ligne gratuitement.

L'application constitue une plateforme gratuite d'information et de mise en relation des acteurs qui valorisent des terres excavées par une réutilisation hors site selon la méthodologie proposée dans le « Guide de réutilisation hors site des terres excavées en technique routière et dans des projets d'aménagement » (BRGM/RP-60013-FR, 2012) publié en avril 2012. Elle permet, pour les utilisateurs enregistrés, d'émettre des offres et des demandes de terres réutilisables géo-localisées et renseignées, au sein d'un système d'échanges qui constitue une bourse aux terres réutilisables. L'outil permet de générer les Bordereaux de Suivi des Terres Réutilisables (BSTR) afin de bancariser et de pérenniser les informations, mais également de mettre en place des contrôles et de générer des indicateurs de suivi.

Les objectifs de l'application TERRASS sont :

- de mettre en relation détenteurs et utilisateurs de terres excavées,
- de disposer de l'information sur l'état, la localisation et la qualité des stocks,
- d'assurer la traçabilité des terres depuis leur site d'extraction jusqu'à celui de leur réutilisation,
- de délivrer et gérer les numéros des bordereaux de suivi (BSTR),
- de bancariser et pérenniser l'information (localisation, coordonnées, critères géochimiques, ...),
- de permettre la mise en place de contrôles des services de l'Etat et la génération d'indicateurs.

Le présent document expose le cadre général et les conditions d'utilisation du site internet et de l'application TERRASS, à accepter sans réserve par ses utilisateurs.

Cette version constitue un document provisoire en attente des décisions de la CNIL.



## Sommaire

<b>1. Mentions légales .....</b>	<b>7</b>
1.1. EDITEUR ET HEBERGEMENT .....	7
1.2. DROIT APPLICABLE .....	7
1.3. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL .....	8
<b>2. Conditions générales d'utilisation .....</b>	<b>9</b>
2.1. OBJET .....	9
2.2. PROPRIETE INTELLECTUELLE .....	10
2.2.1. Droits d'auteur sur TERRASS .....	10
2.2.2. Droits du producteur de base de données .....	11
2.2.3. Usage et traitement des données enregistrées sur TERRASS .....	11
2.2.4. Droit de marque .....	11
2.3. RESPONSABILITES .....	12
2.3.1. Utilisation des données de la base de données .....	12
2.3.2. Accès à TERRASS .....	12
2.3.3. Liens hypertextes à partir de TERRASS .....	13
2.3.4. Liens hypertextes vers TERRASS .....	13
2.3.5. Utilisation de cookies .....	13
2.3.6. Utilisation des adresses IP .....	13
2.4. CONDITIONS D'ACCES A TERRASS .....	14
2.4.1. Inscription à TERRASS .....	14
2.4.2. Désinscription de TERRASS .....	14
2.5. UTILISATION DES SERVICES .....	15
2.5.1. Enregistrement de données .....	15
2.5.2. Diffusion des annonces .....	15
2.5.3. Mise en relation .....	16

### Liste des illustrations

Illustration 1 – Logo de l'interface TERRASS .....	10
--	----





# 1. Mentions légales

## 1.1. EDITEUR ET HEBERGEMENT

Le site portail internet TERRASS est édité par :

- le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial :
  - o Siège social BRGM : Tour Mirabeau, 39-43 quai André Citroën, 75739 Paris Cedex 15.
  - o Numéro de TVA intracommunautaire : FR 67 582056149
  - o N° RCS : 582056149,
- et le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) :
  - o Grande Arche, Tour Pascal A et B, 92055 La Défense CEDEX

Le directeur de publication de terrass.brgm.fr est : Mathilde Scamps de la Direction Eau, Environnement et Ecotechnologies du BRGM (unité Sites, Sols et Sédiments Pollués).

Le site est hébergé par :

- le BRGM, Centre scientifique et technique, 3 avenue Claude Guillemin, BP 36009 45060 Orléans Cedex 02; téléphone : 0238643434.

## 1.2. DROIT APPLICABLE

Tant le site TERRASS que les modalités et conditions de son utilisation sont régis par le droit français, quel que soit le lieu d'utilisation. En cas de contestation, et après l'échec de toute tentative de recherche d'une solution amiable, les tribunaux français seront seuls compétents pour connaître de ce litige.

Pour toute question relative aux présentes conditions d'utilisation du site, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : [terrass@brgm.fr](mailto:terrass@brgm.fr) ou via le formulaire de contact accessible depuis le portail internet <http://terrass.brgm.fr>

### **1.3. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés », TERRASS a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L) sous le numéro 1714390 v 0.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données vous concernant. Ce droit peut être exercé auprès du BRGM par courrier postal (3 avenue Claude Guillemin, 45000 Orléans BP36009), par courrier électronique ([terrass@brgm.fr](mailto:terrass@brgm.fr)), ou à partir du formulaire de contact accessible depuis le portail internet de TERRASS <http://terrass.brgm.fr>.

En accédant à ce site, certaines informations relatives aux utilisateurs, telles que des adresses de protocole Internet, les logiciels utilisés, le temps de consultation, etc. seront enregistrées et conservées sur le serveur du BRGM. Ces informations n'identifieront pas les utilisateurs et ne seront utilisées que pour les seuls besoins de l'analyse de la fréquentation du site. Si les utilisateurs fournissent des informations nominatives au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, ces informations ne seront utilisées qu'à des fins statistiques et ne seront ni publiées ni rendues disponibles à des tiers. Le BRGM et le MEDDE ne vendent ni ne mettent à disposition les données nominatives ainsi transmises.

Les Services de l'Etat disposent d'un accès aux données enregistrées dans TERRASS pour permettre leurs contrôles.

## 2. Conditions générales d'utilisation

### 2.1. OBJET

Le site Internet <http://terrass.brgm.fr>, ci-après dénommé « TERRASS » est un portail internet composé d'un site Internet couplé à une application permettant la gestion d'une base de données.

La fonctionnalité de la bourse d'échanges proposée par TERRASS, appelée également « bourse aux terres » permet ainsi de rendre visible des services d'annonces d'Offres de Terres Réutilisables, ci-après dénommées « OTR », ou de Demandes de Terres Réutilisables, ci-après dénommées « DTR ». TERRASS propose des services de mise en relation entre particuliers et/ou professionnels désirant procéder entre eux à une transaction d'échange, de vente de terres excavées ou de vides de fouille via les annonces d'offres et de demandes de terres.

L'outil permet d'enregistrer, stocker et restituer aux utilisateurs autorisés toutes les informations nécessaires pour assurer la traçabilité de la réutilisation hors site de terres excavées, le site d'origine et le site de destination de ces terres étant obligatoirement localisés sur le territoire français.

TERRASS a pour vocation, conformément à la méthodologie validée par le ministère en charge de l'écologie, du développement durable et de l'énergie au travers du « Guide de réutilisation hors site des terres excavées en technique routière et dans des projets d'aménagement » (BRGM/RP-60013-FR, 2012), de :

- Favoriser la réutilisation des terres excavées par mise en relation différents acteurs (producteurs / receveurs de terres excavées, plateformes de transit/regroupement, centres de traitement, transporteurs, négociants, bureaux d'études) et mise en adéquation des offres et demandes de terres réutilisables ;
- Assurer une traçabilité sur la réutilisation des terres excavées, notamment afin de permettre le contrôle par les services de l'Etat compétents.

Le présent document a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles d'une part, le BRGM et le MEDDE mettent à disposition des utilisateurs l'interface et l'application TERRASS et les services disponibles sur le site, et d'autre part, la manière par laquelle l'utilisateur accède au site et utilise ses services.

Toute connexion au site est subordonnée au respect des présentes conditions. Pour l'utilisateur, l'inscription et l'utilisation du site à l'adresse URL suivante <http://terrass.brgm.fr> implique l'acceptation de l'ensemble des conditions décrites ci-après.

## 2.2. PROPRIETE INTELLECTUELLE

### 2.2.1. Droits d'auteur sur TERRASS

L'interface et la base de données TERRASS sont une œuvre collective protégée par le Code de la propriété intellectuelle, dont l'auteur est le BRGM.

Les éléments contenus dans TERRASS (textes, graphismes, logiciels, photographies, images, vidéos, sons, plans, noms, logos, marques, créations et œuvres protégeables diverses, bases de données, etc.), ci-après dénommés les « Eléments », peuvent relever des législations françaises et internationales sur le droit d'auteur et sur les droits voisins du droit d'auteur (notamment les articles L. 122-4 et L. 122-5. du Code de la propriété intellectuelle).



*Illustration 1 – Logo de l'outil informatique TERRASS*

Certains Eléments et TERRASS sont la propriété exclusive du BRGM et du MEDDE, hormis les éléments réalisés par des intervenants extérieurs (notamment utilisateurs enregistrés) au site TERRASS n'ayant pas cédé leurs droits d'auteur.

En conséquence, l'utilisateur de TERRASS s'engage à reproduire et à représenter TERRASS et/ou les Eléments pour son usage interne et/ou de recherche uniquement. Tout autre usage, notamment commercial, devra faire l'objet d'un accord exprès, préalable et écrit du BRGM et du MEDDE pour TERRASS et de leurs auteurs pour les Eléments qui ne sont pas la propriété du BRGM ou du MEDDE. Toute reproduction, totale ou partielle, ou imitation, et/ou représentation de TERRASS et/ou des Eléments, sans ladite autorisation, sont ainsi interdites.

Les demandes d'utilisation de TERRASS et/ou des Eléments seront analysées par le BRGM, le MEDDE et/ou les autres intervenants extérieurs au site TERRASS.

Elles devront faire l'objet d'une déclaration écrite préalable transmise via le formulaire de contact accessible en cliquant sur le bouton « contactez-nous » du portail internet de TERRASS (<http://terrass.brgm.fr>), et comprenant les éléments suivants :

- identité du demandeur (N° RCS pour les sociétés) ;
- éléments concernés de ce site ;
- l'usage projeté en distinguant en particulier si le demandeur est l'utilisateur final ou un utilisateur intermédiaire et si l'utilisation sera source directe ou indirecte de revenus.

En cas d'accord, une autorisation d'utilisation sera délivrée sous réserve que l'utilisateur s'engage à :

- accompagner le document reproduit de la mention « donnée extraite du site TERRASS <http://terrass.brgm.fr>, réalisé par le BRGM pour le compte du ministère français en charge de l'écologie, du développement durable et de l'énergie » ;
- ne pas mutiler ou dénaturer TERRASS et/ou les Eléments, ni en trahir le sens ou l'expression ;
- accompagner tout extrait d'image du site récupéré par copie d'écran des logos de TERRASS, du BRGM et du MEDDE.

Le manquement à ces règles constitue un délit de contrefaçon qui ouvre droit au BRGM, au MEDDE ou aux auteurs concernés d'exercer tous les recours dont ils disposent en vertu du Code de la propriété intellectuelle et des traités internationaux relatifs à la protection des droits d'auteur.

### **2.2.2. Droits du producteur de base de données**

Le MEDDE est le producteur de TERRASS. Par application de l'article L. 342-3 du Code de la propriété intellectuelle, seules sont autorisées l'extraction ou la réutilisation d'une partie non substantielle des Eléments, y-compris des données, de TERRASS, par la personne qui y a licitement accès. Toute extraction ou réutilisation substantielle de TERRASS est interdite ou devra faire l'objet d'un accord exprès passé avec le producteur.

### **2.2.3. Usage et traitement des données enregistrées sur TERRASS**

Les personnes qui déposent des Eléments, y-compris des données (textes, documents, etc.) sur TERRASS reconnaissent au BRGM et au MEDDE le droit d'en faire usage total ou partiel. Les données relatives à la traçabilité de la réutilisation hors site de terres excavées sont consultables par les services de l'Etat dans le cadre de leur mission de contrôle et de surveillance.

### **2.2.4. Droit de marque**

Les dénominations et logotype « TERRASS », « Terres Excavées Réutilisables de façon Raisonnée dans des Aménagements en Sous Structures » sont des marques déposées, propriétés du BRGM. Toute utilisation non expressément autorisée peut engager la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur. Le BRGM se réserve la possibilité d'exercer toutes voies de droit à l'encontre des personnes qui porteraient atteinte à ses droits.

## **2.3. RESPONSABILITES**

### **2.3.1. Utilisation des Eléments, y-compris des données**

L'outil informatique TERRASS est mis à disposition en l'état par le BRGM et le MEDDE qui n'apportent aucune garantie, qu'elle soit expresse ou tacite, quant à l'exactitude et au caractère exhaustif des Eléments, y-compris des données. Le BRGM et le MEDDE déclinent toute responsabilité quant à la pertinence des Eléments, y-compris des données, fournis au regard des besoins particuliers des utilisateurs. Ces derniers sont pleinement responsables des annonces et des recherches qu'ils formulent ainsi que de l'interprétation et de l'utilisation qu'ils font des Eléments obtenus, y-compris des données.

A l'exception des garanties d'ordre public imposées par la loi applicable, le BRGM et le MEDDE ne seront en aucun cas tenus responsables vis-à-vis des utilisateurs, sur la base d'aucune théorie légale ni en raison d'un préjudice direct, indirect, matériel, immatériel ou moral, résultant de l'exécution des présentes conditions générales ou de l'utilisation des Eléments, y-compris des données.

Même si le BRGM et le MEDDE utilisent les meilleures techniques disponibles à ce jour pour veiller à la qualité du site, les Eléments, y-compris les données peuvent comporter des inexactitudes ou des erreurs. Le BRGM et le MEDDE remercient par avance les utilisateurs de ce site qui voudraient bien lui communiquer les erreurs ou inexactitudes qu'ils pourraient relever. Les utilisateurs consultent et utilisent ce site à leurs risques et périls.

Les utilisateurs sont responsables de la qualité et de la pertinence des Eléments, y-compris les données qu'ils saisissent, enregistrent et mettent à disposition dans TERRASS.

Le fait que le BRGM et le MEDDE ne se prévalent pas, à un moment donné, de l'une des dispositions des présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

### **2.3.2. Accès à TERRASS**

Ni le BRGM, ni le MEDDE, ni aucune partie ayant concouru à la création, à la réalisation, à la diffusion, à l'hébergement ou à la maintenance de ce site ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect consécutif à l'accès et/ou à l'utilisation de ce site.

Le BRGM et le MEDDE ne peuvent garantir une disponibilité du site et/ou des services, une fiabilité des transmissions et des performances en termes de temps de réponse ou de qualité. Il n'est prévu aucune assistance technique téléphonique vis à vis de l'utilisateur. Une page de Foire Aux Questions (FAQ) sera mise en place afin de répondre aux questions d'ordre pratique et technique des utilisateurs. Un échange sera également possible par l'intermédiaire de l'adresse mail de contact : [terrass@brgm.fr](mailto:terrass@brgm.fr) ou du formulaire de contact accessible depuis le portail internet. La responsabilité du BRGM et du MEDDE ne saurait être engagée en cas d'impossibilité d'accès à ce site et/ou d'utilisation des services.

Le BRGM et le MEDDE ne garantissent pas le fonctionnement ni le fait que le serveur de ce site soit exempt de virus ou d'autre élément susceptible de créer des dommages. Le BRGM et le MEDDE peuvent être amenés à interrompre le site ou une partie des services, à tout moment sans préavis, le tout sans droit à indemnités. L'utilisateur reconnaît et accepte que le BRGM et le MEDDE ne soient pas responsables des interruptions, et des conséquences qui peuvent en

découler pour l'utilisateur ou tout tiers. Le BRGM et le MEDDE peuvent modifier le contenu de ce site sans avertissement préalable.

Les utilisateurs renoncent à tout recours contre le BRGM et le MEDDE sur la base de tout dommage qu'ils pourraient subir du fait ou à l'occasion de la consultation ou de l'utilisation du site qu'ils feraient et tiendront indemnes le BRGM et le MEDDE de tout recours de tiers qui pourrait être fait à ce titre.

### **2.3.3. Liens hypertextes à partir de TERRASS**

TERRASS peut contenir des liens hypertextes vers des sites exploités par des tiers. Ces liens sont fournis à simple titre d'information. Le BRGM et le MEDDE n'exercent aucun contrôle sur ces sites et déclinent toute responsabilité quant à l'accès, au contenu ou à l'utilisation de ces sites, ainsi qu'aux dommages pouvant résulter de la consultation des informations présentes sur ces sites. Ces liens et références sont là dans l'intérêt et pour le confort des utilisateurs et ceci n'implique de la part du BRGM ou du MEDDE ni responsabilité, ni approbation des informations contenues dans ces sites. La décision d'activer ces liens relève de la pleine et entière responsabilité de l'utilisateur.

### **2.3.4. Liens hypertextes vers TERRASS**

Il est possible de créer un lien vers la page de présentation de ce site sans autorisation du BRGM ou du MEDDE. Il convient toutefois d'afficher ce site dans une nouvelle fenêtre du navigateur. Cependant, le BRGM ou le MEDDE se réservent le droit de demander la suppression d'un lien qu'ils estiment préjudiciable à l'objet de TERRASS.

### **2.3.5. Utilisation de cookies**

Les « cookies » sont des éléments d'information qu'un site Internet transmet au disque dur d'un ordinateur individuel afin de garder un enregistrement du passage de l'internaute ; les mots de passe ne sont pas gardés dans les « cookies ». Les « cookies » permettent aux utilisateurs de conserver la mémoire de leurs paramètres personnels pour accéder à ce site et ainsi faciliter leur navigation, afin par exemple de conserver les critères de recherche.

Si vous ne souhaitez pas recevoir de « cookie » vous pouvez utiliser l'option sur votre navigateur qui rend indisponible les « cookies ». Le BRGM et le MEDDE n'utilisent à des fins commerciales ni ne partagent avec des tierces personnes les éléments d'identification personnels contenus dans les « cookies ».

### **2.3.6. Utilisation des adresses IP**

L'adresse IP est un numéro qui est automatiquement attribué à votre ordinateur lorsque vous vous déplacez sur le Web. Les serveurs et gros ordinateurs qui hébergent des sites Internet identifient automatiquement votre ordinateur grâce à ce numéro IP. Le BRGM et le MEDDE utilisent cette adresse IP afin de réaliser des statistiques, étant entendu que les adresses IP et les identités personnelles ne sont pas liées les unes aux autres et restent anonymes.

## **2.4. CONDITIONS D'ACCES A TERRASS**

### **2.4.1. Inscription à TERRASS**

L'inscription et l'utilisation de TERRASS sont gratuites. Lors de l'inscription, le futur membre reconnaît avoir pris connaissance des présentes mentions légales et conditions générales d'utilisation auxquelles il aura accès en cochant une case qui sera obligatoire.

L'inscription à TERRASS vaut adhésion à la base des membres de TERRASS et acceptation sans condition des présentes conditions générales d'utilisation, incluant également l'acceptation des conditions générales d'enregistrement des données et de diffusion des annonces. L'utilisateur s'engage également à respecter les règles de bonnes pratiques explicitées dans le mode d'emploi du site (auquel il aura accès).

L'inscription et l'utilisation de TERRASS est ouverte aux particuliers et professionnels ainsi qu'aux services de l'Etat, implantés sur le territoire français mais aussi aux résidents des pays limitrophes susceptibles d'intervenir dans la gestion des terres excavées sur le territoire français. Cependant, un site producteur ou receveur de terres excavées ne pourra être localisé que par une adresse sur le territoire français. Ainsi, TERRASS ne permet pas les échanges transfrontaliers de terres excavées réutilisables. En s'inscrivant à TERRASS, les « membres » acceptent de recevoir des emails d'information de la part de TERRASS et de ses partenaires.

### **2.4.2. Désinscription de TERRASS**

Les « membres » inscrits à TERRASS peuvent également se désinscrire du site à tout moment sans préavis.

La désinscription de TERRASS ne permet pas d'effacer les données enregistrées qui sont conservées afin de permettre la bonne traçabilité de la réutilisation de terres excavées. La désinscription de TERRASS correspond à un gel du compte utilisateur qui devient inactif et inaccessible, les données relatives à ce compte ne sont plus accessibles en ligne et sont archivées.



## **2.5. UTILISATION DES SERVICES**

### **2.5.1. Enregistrement de données**

Dès lors qu'il est inscrit dans TERRASS, l'utilisateur :

- reconnaît que les données saisies et enregistrées dans l'application sont véridiques et conformes à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur notamment à la réglementation relative aux déchets, ainsi qu'à la méthodologie relative à la réutilisation hors site des terres excavées validée par le ministère en charge de l'écologie, du développement durable et de l'énergie au travers du « Guide de réutilisation hors site des terres excavées en technique routière et dans les projets d'aménagement » (BRGM/RP-60013-FR, 2012), et respecte les droits des tiers ;
- accepte que les données saisies et enregistrées dans l'application puissent faire l'objet d'une vérification et d'un contrôle de la part des services de l'Etat ou de l'administrateur de la base de données.

Dans le cas de fraude caractérisée, TERRASS communiquera toutes les informations nécessaires, y compris nominatives aux services de l'Etat.

### **2.5.2. Diffusion des annonces**

#### ***a) Diffusion des contenus des annonces***

L'utilisateur, ici nommé « annonceur », reconnaît être l'auteur unique et exclusif du texte de l'annonce (Offres de terres réutilisables « OTR », Demandes de terres réutilisables « DTR ») et des données qui y sont jointes. A défaut, il déclare disposer de tous les droits et autorisations nécessaires à la parution de l'annonce. L'annonce est diffusée sous la responsabilité exclusive de l'annonceur.

L'annonceur s'engage à ce que les données analytiques concernant les terres excavées renseignées dans TERRASS soient véridiques et fassent référence à des analyses réalisées par un laboratoire référencé dans TERRASS, les bordereaux d'analyses devant être également téléversés dans TERRASS à titre justificatif.

L'annonceur certifie que l'annonce est conforme à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur notamment à la réglementation relative aux déchets ainsi qu'à la méthodologie relative à la réutilisation hors site des terres excavées validée par le ministère en charge de l'écologie, du développement durable et de l'énergie au travers du « Guide de réutilisation hors site des terres excavées en technique routière et dans les projets d'aménagement » (BRGM/RP-60013-FR, 2012), et respecte les droits des tiers.

Toutes les informations renseignées dans l'annonce, notamment concernant les données de caractérisation des terres n'engagent que l'annonceur.

En conséquence, l'annonceur relève le BRGM, le MEDDE, ses sous-traitants et fournisseurs, de toutes responsabilités, et les garantit contre toutes condamnations, frais judiciaires et extrajudiciaires, qui résulteraient de tout recours en relation avec la diffusion de l'annonce et les indemnise pour tout dommage résultant de la violation des dispositions susmentionnées.

Sans préjudice de l'application de la précédente clause, et sans que cela ne crée à sa charge une obligation de vérifier le contenu, l'exactitude ou la cohérence de l'annonce, le BRGM et le MEDDE se réservent le droit de refuser à tout moment une annonce pour tout motif légitime, et notamment des éléments de texte (mots, expressions, phrases...etc.), qui sembleraient contraires aux dispositions légales ou réglementaires, aux bonnes mœurs, à l'esprit de la publication, ou susceptible de troubler ou choquer les lecteurs. Un tel refus sera communiqué à l'annonceur et ne fera naître au profit de l'annonceur aucun droit à indemnité.

La durée de validité d'une annonce est de un an à partir de sa date de parution.

### ***b) Limitation de responsabilité***

Sauf dol ou faute lourde, le BRGM, le MEDDE, ses sous-traitants et fournisseurs ne seront tenus en aucun cas pour responsables d'éventuels préjudices, de quelque nature que ce soit, qui pourraient être causés par des erreurs ou omissions dans la composition ou la traduction d'une annonce, ou par un défaut de parution de quelque nature que ce soit. En particulier, de tels événements ne pourront en aucun cas ouvrir droit à une indemnisation sous quelque forme que ce soit.

#### **2.5.3. Mise en relation**

Ni le BRGM ni le MEDDE ne sont parties prenantes dans les relations entre utilisateurs initiées par le biais de TERRASS. TERRASS offre un service d'alerte permettant d'afficher les offres et les demandes de terres excavées réutilisables qui entrent en adéquation selon les critères prédéfinis par l'utilisateur.

En conséquence, tout échange, négociation, contrat entre un utilisateur réalisant une OTR et un utilisateur réalisant une DTR n'engage que ces derniers, à l'exclusion du BRGM et du MEDDE qui n'exercent en aucun cas de mandat, de mission de conseil, d'assistance ou de courtage pour le compte des utilisateurs.

TERRASS permet l'édition d'un Bordereau de Suivi de Terres Réutilisables, ci-après dénommé « BSTR », l'émission de restrictions ou d'alertes automatiques est prévue par la base de données, mais le BRGM et le MEDDE ne valident en aucun cas les modalités de gestion, de transport et de réutilisation des terres excavées prévues par les utilisateurs.

Le BRGM et le MEDDE ne peuvent en aucun cas être qualifiés de producteurs ou de détenteurs des terres excavées, objet des échanges entre utilisateurs, dont ils n'entrent pas en possession.

Les utilisateurs sont seuls responsables du respect de la réglementation applicable pour la gestion et la réutilisation des terres excavées notamment de la réglementation relative aux déchets. Les utilisateurs, particulièrement ceux réalisant des OTR ou des DTR, s'engagent donc à prendre connaissance et à respecter la réglementation applicable relative aux déchets ainsi que la méthodologie validée par le ministère en charge de l'écologie, du développement durable et de l'énergie concernant la réutilisation des terres excavées hors site (disponible sur le site du ministère : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-de-reutilisation-hors-site.html>).

L'utilisateur réalisant une DTR est notamment tenu de vérifier que les caractéristiques des terres excavées sont compatibles avec les usages futurs envisagés sur le site receveur et

d'informer, le cas échéant, l'utilisateur final de ces terres des contraintes liées à leur réutilisation.

Au regard de ce qui précède, le BRGM et le MEDDE ne pourront en aucun cas être tenus responsables d'éventuels dommages quels qu'ils soient, dus à une gestion des terres excavées non conforme à la réglementation, à l'état de l'art, ou aux dispositions contractuelles négociées entre eux par les utilisateurs. Les utilisateurs renoncent par conséquent à tout recours contre le BRGM et le MEDDE sur la base d'éventuels dommages subis ou occasionnés, directement ou indirectement, du fait d'une gestion inadaptée des terres excavées, telle que décrite à l'alinéa précédent, et tiendront le BRGM et le MEDDE indemnes de tous recours de tiers pouvant être fait à ce titre.



Géosciences pour une Terre durable

**brgm**

**Centre scientifique et technique**  
**Direction Eau, Environnement et Ecotechnologies**  
3, avenue Claude-Guillemin

BP 36009 – 45060 Orléans Cedex 2 – France – Tél. : 02 38 64 34 34

[www.brgm.fr](http://www.brgm.fr)